

Bivalence, globalisation et réductions d'horaires

Les fermetures de postes des quatre derniers budgets se sont à chaque fois accompagnées **d'aggravations des conditions de travail des enseignants**.

Le budget 2007 et ses 8 700 fermetures de postes accentueraient encore le phénomène par quatre grands types de décisions :

1 – La **suppression** des heures de cabinet d'histoire-géographie, de laboratoire, des décharges attribuées pour les sections de techniciens supérieurs, et la réduction des heures de première chaire.

Le Ministère estime à 2 780 postes l'économie qui sera ainsi réalisée dès la rentrée 2007.

2 – Des **diminutions** d'horaires en collège et en lycée, ainsi que des suppressions de formations professionnelles, dont la conséquence sera immanquablement l'augmentation du nombre de classes, et donc d'élèves, pris en charge par chaque enseignant.

3 – La persistance de la politique de **baisse de recrutements**.

Le déficit des recrutements par rapport aux départs en retraite va donc s'aggraver et c'est l'emploi des non-titulaires qui, en fin de course, servira de variable d'ajustement.

4 – L'accélération du **développement de la bivalence**, voire de la polyvalence, par des mesures incitatives.

Un projet de **décret** ministériel **modifiant les statuts des enseignants** précise les conditions particulières pour **l'attribution de ces options complémentaires aux enseignants déjà en activité**.

Le même projet de décret prévoit de pouvoir **imposer aux TZR** qui n'ont pas un service complet dans leur discipline **un enseignement dans une deuxième matière**, dans leur établissement.

Il n'y a dans cette démarche **aucune préoccupation pédagogique, mais exclusivement des contingences budgétaires**.

Nous combattons ces aggravations des conditions de travail, et donc les restrictions budgétaires qui en sont la cause.

Mais pour être efficace, le SNCL doit pouvoir compter plus que jamais sur le soutien des personnels à l'aube d'une **remise en cause sans précédent des conditions d'exercice des métiers de l'enseignement**.

Marc GENIEZ

En catimini

Le Ministère prépare très discrètement une **remise en cause du décret du 25 mai 1950** qui définit le statut national des professeurs du secondaire.

Le projet ministériel prévoit clairement :



- la **suppression** partielle de l'heure de première chaire, des heures de laboratoire, de cabinet d'histoire-géographie, de chorale, etc ;

-l'**aggravation** des majorations de service pour les collègues qui exercent devant moins de 20 élèves : classes, groupes, modules, TP, etc ;

-l'**institutionnalisation** des services partagés sur plusieurs communes et des services hors discipline ;

- l'**introduction** dans les obligations de service, sous couvert d'un prétendu « volontariat », d'autres activités que l'enseignement.

Les modifications envisagées représentent, d'après le Ministère, la suppression de plusieurs milliers de postes ! Ceci dans le cadre de la LOLF (Loi Organique de la Loi de Finances) d'économies budgétaires.

Notre statut date de 1950. Depuis, la société française a beaucoup évolué. Qu'il soit nécessaire de toiletter le décret n'est pas contestable. Mais tel n'est pas le but poursuivi par le Ministère, dont la **motivation est uniquement budgétaire** : il faut économiser de l'argent, donc des postes. La conséquence mécanique en sera notamment **l'accroissement de notre charge de travail** et la **dégradation de nos conditions d'exercice**.

Le SNCL combattra, comme il l'a toujours fait, toutes les mesures qui conduiront à aggraver les conditions de travail des personnels, déjà bien difficiles par ailleurs.

Salon du livre de l'Outre-Mer



A l'occasion de ce salon, qui se tiendra au Ministère de l'Outre-Mer, rue Oudinot à Paris, les 14 et 15 octobre 2006, vous pourrez rencontrer des écrivains et des éditeurs ultramarins et faire dédicacer vos livres.

Liberté de conscience et d'expression

Ayant vivement critiqué une religion dans une « tribune libre » publiée par « Le Figaro », un **professeur de philosophie** de l'académie de Toulouse a été **menacé de mort** et placé sous la protection de la police.

Les mesures de protection l'ont conduit à **quitter son domicile et son établissement scolaire**.

Quoi que l'on puisse penser du contenu de sa « tribune libre », **la loi républicaine garantit à chacun** (et donc aussi aux enseignants) **la liberté de conscience et d'expression**, sous le contrôle de la justice.

Etre menacé de mort pour délit d'opinion et d'expression est inacceptable.

Syndicat d'enseignants, le **SNCL rappelle son attachement à la liberté d'expression** et demande aux responsables de l'Etat d'assurer la protection de notre collègue, de rechercher et de poursuivre les auteurs de ces menaces.

Taille des classes dans le Secondaire

Dans l'enseignement secondaire, **la France compte 24,1 élèves par classe** et se situe dans l'exacte moyenne des pays de l'OCDE. Si l'on ne considère que **les établissements publics, cette moyenne passe à 24,8**.

Là aussi, la taille des classes varie selon les pays : de 35 élèves en Corée du Sud à moins de 20 élèves au Danemark, en Irlande, Islande, Luxembourg, Suisse et Russie.

Selon l'organisation, les effectifs des classes augmentent en moyenne de près de 3 élèves entre le primaire et le collège.

Le taux d'encadrement moyen (pays de l'OCDE) est de 13 élèves par enseignant environ, **12 pour la France**. A noter que les taux d'encadrement des établissements privés sous contrat sont plus importants que ceux des établissements publics. La présence d'un enseignement professionnel plus développé que dans la moyenne des pays explique aussi ce taux plus faible. De même, les faibles effectifs de l'enseignement hors contrat font baisser la moyenne française.

Enfin, pour l'OCDE, les recherches menées sur la taille des classes sont un sujet à controverse et n'ont guère donné de résultats cohérents jusqu'ici. L'organisation reconnaît cependant que les « petites classes peuvent avoir un effet sur des groupes spécifiques d'élèves, par exemple, des élèves défavorisés ».

On s'en serait douté !



Agenda

24 octobre 2006 : date limite d'inscription aux concours d'enseignants et de CPE.

Autisme



Le coup d'envoi de la campagne, dont le programme complet est disponible sur « [Autis-Act, 15 jours d'action pour combattre l'autisme](#) », et dont le but est de faire connaître et reconnaître l'autisme, pour faire respecter les droits de l'Enfant, a débuté le 7 octobre 2006 à l'auditorium de l'hôpital Georges Pompidou de Paris.

De l'intérêt des diplômes pour l'obtention d'un emploi qualifié

- **Les lycéens titulaires d'un CAP ou d'un BEP**, qui représentent encore plus de 30 % des sortants du système éducatif, ont une probabilité plus grande d'obtenir un emploi qualifié que les apprentis d'un même niveau. Cela serait dû au caractère plus conceptuel et plus théorique des formations suivies en lycée professionnel, permettant une plus grande capacité d'adaptation professionnelle, surtout dans les spécialités tertiaires. Cependant, l'obtention d'un diplôme ne semble avoir d'effets que pour les hommes. Les femmes passent le même temps en emploi non qualifié, qu'elles soient diplômées ou non, en particulier dans les spécialités industrielles ; l'avantage lié au diplôme n'est significatif que pour les spécialités tertiaires où elles sont surreprésentées.

À noter que débiter sa carrière par un emploi non qualifié réduit significativement la possibilité d'obtenir un emploi qualifié dans les trois premières années de la vie professionnelle. Cela serait dû à un effet de dévalorisation aux yeux de l'employeur. Intervendraient aussi la concurrence avec les bacs professionnels, surtout dans le secteur tertiaire, et les qualités intrinsèques du jeune repérées lors de l'entretien d'embauche.

- **Les bacheliers professionnels**, ont un salaire moyen de 1020 € ; s'ils poursuivent leurs études jusqu'à bac+2 leur salaire n'augmente que de 2 % (1038 €) ; en revanche, l'obtention du diplôme bac+2 leur rapporte 20 % supplémentaires (1230 €).

- **Les bacheliers technologiques**, dont le salaire moyen est de 976 €, ont, dans les deux mêmes cas, des écarts de salaire de 10 % (1084 €) et de 26 % (1196 €).

Textes signalés

B.O. n° 36 du 5 octobre 2006 :

- Programme d'histoire-géographie en Terminale de la série STG. *A. du 31-8-2006.*
- Bac "sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)". *A. du 1-9-2006.*
- Recrutement des IA-IPR - session 2007. *N.S. n° 2006-157 du 28-9-2006.*